



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 21 mai 2019

Nombre de membres du Conseil Municipal : 19 dont 19 en fonction.

Le 21 mai 2019 à 20h00, le Conseil Municipal de DANNEMARIE s'est réuni à la Mairie, sur convocation du Maire en date du 14 mai 2019.

Sont présents, sous la présidence de Monsieur Paul MUMBACH, Maire :

NOM	QUALITE	PRESENCE	PROCURATION A
MUMBACH Paul	Maire	X	
STROH Dominique	1 ^{ère} Adjointe	X	
GAUGLER Yvan	2 ^e Adjoint	Absent	MUMBACH Paul
BERBETT Alexandre	3 ^e Adjoint	X	
CYBINSKI Micheline	4 ^e Adjointe	X	
DEMICHEL Hugues	5 ^e Adjoint	X	
GAUTHERAT Bernard	Conseiller	X	
LENA Laurette	Conseillère	X	
VASSEUR Patrick	Conseiller	Absent	STROH Dominique
DARDINIER Michel	Conseiller	Absent	DEMICHEL Hugues
MOLINA Corinne	Conseillère	X	
FRIEDRICH/BARRANCA Agnès	Conseillère	X	
FLURI Laurent	Conseiller	X	
PATORNITI Laurence	Conseillère	Absente	GAUTHERAT Bernard
EVEILLE Peggy	Conseillère	X	
GARCIA Antonia	Conseillère	X	
ZANGER Jocelyne	Conseillère	X	
LUTTRINGER Christian	Conseiller	Absent	HUG Frédéric
HUG Frédéric	Conseiller	X	

Y assiste également :

Madame Emilie VONFELT, Adjointe à la DGS, représentant les services municipaux.

Monsieur le Maire salue les conseillers, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal précédent
3. **BUDGET/FINANCES**
 - 3.1. APD Ecole
 - 3.2. DM au budget principal n° 1 - Additif subvention MJC « enseignements artistiques » & subvention à l'Association « Les Amis de l'Hôpital de Dannemarie ».
4. **RESSOURCES HUMAINES**

Néant.
5. **ADMINISTRATION GENERALE**
 - 5.1. Approbation nouveau règlement intérieur salle Keller
 - 5.2. Agrément nouveau garde-chasse
 - 5.3. Approbation agrément nouveau permissionnaire chasse
 - 5.4. Communication du rapport d'activité 2018 du Syndicat d'électricité et de gaz du Rhin
 - 5.5. Tirage au sort des jurés – Etablissement de la liste de jury d'assises du Haut-Rhin
6. **URBANISME**
 - 6.1. Droit de préemption urbain
7. **DIVERS**
 - 7.1. Informations légales : actes délégués au Maire.
 - 7.2. Informations diverses.

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, applicable aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, le Conseil Municipal désigne Madame Emilie VONFELT en qualité de Secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENT

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité le procès-verbal de séance du 9 avril 2019 dont une copie a été transmise à chaque conseiller, par courrier électronique, conformément au règlement intérieur du Conseil Municipal.

3. BUDGET/FINANCES**3.1. Approbation APD Ecole primaire**

Monsieur le Maire décide d'ajourner le point à l'ordre du jour car le plan de financement doit être amélioré.

3.2. DM au budget principal n° 1 : Additif subvention MJC « enseignements artistiques » & subvention à l'Association « Les Amis de l'Hôpital de Dannemarie »

Le Maire informe le Conseil municipal que la MJC de Dannemarie a reçu du Conseil départemental (CD), un courrier d'attribution de subvention à hauteur de 2900 €. La Commune avait voté une subvention à ladite association à hauteur de

2300 €. Le CD a précisé que le montant de la subvention allouée ne pourra excéder celle de la collectivité siège. Par conséquent, Monsieur le Maire propose d'augmenter de 600 €, le montant de la subvention versée à l'association.

Monsieur le Maire informe également le Conseil municipal que l'Association « Les Amis de l'Hôpital » a déposé tardivement une demande de subvention communale et qu'elle n'a pas pu être prise en compte lors du vote du budget. Par conséquent, il propose le versement d'une subvention de 200 € à ladite association.

Il y a donc lieu de modifier les inscriptions selon le détail présenté ci-dessous :

Décision modificative n°1						
Budget PRINCIPAL 2019						
Section	Compte	Objet	Détail objet	Montant BP	Mouvement	Montant après DM1
RECETTES FONCTIONNEMENT						
Recettes Fonctionnement	7588	Produits divers de gestion courante		75 000,00	600,00	75 600,00
Total Chapitre 75		Autres produits de gestion courante		126 200,00	600,00	126 800,00
Total recettes Fonctionnement				2 387 444,96	600,00	2 388 044,96
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Dépenses Fonctionnement	6574	Subvention fonctionnement	MJC "Enseignements artistiques"	56 420,00	600,00	57 220,00
			Les Amis de l'Hôpital Dannemarie		200,00	
Total Chapitre 65		Autres charges gest.courante		238 214,00	800,00	239 014,00
Dépenses Fonctionnement	022	Dépenses imprévues		25 360,96	- 200,00	23 360,96
Total dépenses Fonctionnement				2 387 444,96	600,00	2 388 044,96

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOPTE la décision modificative n°1 au budget principal 2019, ainsi équilibrée.

4. RESSOURCES HUMAINES

Néant.

5. ADMINISTRATION GENERALE

5.1. Approbation nouveau règlement intérieur salle Keller

Le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité de mettre à jour le règlement intérieur (RI) de la salle Keller, au Foyer de la Culture. Un projet de nouveau RI a été envoyé aux conseillers.

Cinq articles doivent être modifiés :

- Article 1 : Localisation : la salle Keller est située en rez-de-chaussée du Foyer de la Culture mais également en extension, suite au marché de travaux de 2016.

- Article 2 : Composition des locaux : le vestiaire et le sanitaire sont partagés avec le Foyer de la Culture. Le sas d'entrée n'est qu'un lieu de passage pour rejoindre la salle Keller et les sanitaires ; les autres déplacements se font par les portes « issues

de secours ». Monsieur le Maire explique que certaines personnes de la salle profitaient du Foyer ; il a fallu préciser qu'il ne s'agit que d'un lieu de passage, il faut ensuite rester dans la salle et ne pas rester dans les couloirs car cela peut être gênant pour les occupants du Foyer.

- Article 6 : Sécurité : Les installations à combustion sont interdites à l'intérieur de la salle ; un usage extérieur devra être précisé sur le formulaire de demande de mise à disposition. Un représentant de la Ville peut visiter les locaux à tout moment, pour motif d'intérêt général.

- Article 12 : Affichage/ Décoration : cet article vise l'affichage mais aussi la décoration, d'où l'ajout de cette mention.

- Article 14 : Enlèvement des déchets : Un cendrier est mis à la disposition des fumeurs à la porte « issue de secours » et devra être vidé par les utilisateurs.

Monsieur le Maire précise que la location de la salle fonctionne bien.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
ADOpte les modifications au règlement intérieur de la salle Keller.**

5.2. Agrément agrément nouveau garde-chasse

La demande d'agrément reçue émane du permissionnaire, M. VIAL, or elle doit provenir du locataire de chasse, M. DE FRAISINETTE, or celui-ci est à l'étranger et n'est pas joignable pour le moment. Le point est donc ajourné.

5.3. Approbation agrément nouveau permissionnaire de chasse

Ce point est également ajourné pour les mêmes motifs qu'énoncés dans le point précédent.

5.4. Communication du rapport d'activité 2018 du Syndicat d'électricité et de gaz du Rhin

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil municipal afin d'approuver le rapport d'activité 2018 du Syndicat d'électricité et de gaz du Haut-Rhin, dont copie a été envoyée aux conseillers municipaux.

Un nouveau Président a été élu, il s'agit du Maire de SIERENTZ.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
APPROUVE le rapport d'activité 2018 du Syndicat d'électricité et de gaz du Haut-Rhin**

5.5. Tirage au sort des jurés – Etablissement de la liste de jury d'assises du Haut-Rhin

Vu l'arrêté du 25 avril 2019 portant fixation et répartition du nombre de jurés en vue de l'établissement pour l'année 2020, de la liste du jury d'assises dans le département du Haut-Rhin ;

Vu la note du même jour portant dispositions relatives au jury d'assises pour l'année 2020 et toutes précisions et dispositions particulières permettant de dresser la liste préparatoire communale, notamment :

1. Le nom de famille (anciennement nom de jeune fille pour les femmes mariées).
2. Le nom d'usage (anciennement nom patronymique, nom d'époux ou nom d'épouse).
3. La profession des personnes concernées.
4. Exclusion des personnes n'ayant pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit (2020).

Le Maire procède au tirage au sort de 6 jurés, soit le triple du nombre fixé par arrêté préfectoral puis il fera exécuter les dispositions d'information et de transmission réglementaires.

6. URBANISME

6.1. DROIT DE PREEMPTION URBAIN & COMMERCIAL

Après la présentation de M. Alexandre BERBETT, Adjoint au Maire, le Conseil Municipal prend acte des suites données aux DIA reçues en Mairie depuis le dernier Conseil Municipal.

→ Droit de préemption urbain :

- Monsieur et Madame SCHWOB André à Monsieur Tristan CAMMARATA
- Madame ROZE Hélène à Monsieur BARRETO-SOBRAL et Madame HUENTZ Karen

→ Droit de préemption commercial :

- Menuiserie Pompes Funèbres SARL
- Bar/PMU L'Ardoise
- Sécuritest - Sud alsace contrôle

7. DIVERS

7.1. INFORMATIONS LEGALES : actes délégués au Maire

MEMORIAL DE HAUTE-ALSACE :

- Location d'un local pour stockage de la collection dite « 14-18 »

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a conclu un bail civil afin de louer le local de M. Antoine FIESINGER,, pour y stocker temporairement la collection dite « 14-18 ». La location durera toute l'année 2019 et le tarif est fixé à 6000 € pour la totalité de la période contractuelle.

- Marché public de service « Convention d'honoraires portant sur l'étude du dossier de subvention Climaxion BBC Rénovation »

Monsieur le Maire a signé un marché public portant sur l'étude du dossier de subvention Climaxion BBC rénovation avec la Société CYBER FLUIDES, pour un montant de 9600 € TTC.

- Marché public de service « Désamiantage bâtiment en briques rouges »

Monsieur le Maire a signé un marché public pour le désamiantage du bâtiment en briques rouges, avec la Société BATICHOC, pour un montant de 29 868 € TTC.

ECOLE PRIMAIRE :

- Marché public de service « Diagnostic amiante et plomb - Ecole maternelle »

Monsieur le Maire a signé un marché public pour le diagnostic amiante et plomb de l'Ecole maternelle avec M. Philippe SLAWSKI, pour un montant de 2078 € TTC.

- Marché public de service « Missions de contrôleur technique (CT) et de coordination sécurité protection pour la santé (CSPS) »

Monsieur le Maire a signé un marché public pour les missions de CT et de CSPS avec la Société APAVE, pour un montant de 13 993,20 € TTC pour la première mission et 9792 € TTC pour la deuxième.

- **Marché public de service « Etudes géotechniques »**

Monsieur le Maire a signé un marché public pour la réalisation d'études géotechniques avec la Société B3G2, pour un montant de 7080 € TTC.

AUTRES :

- **Marché public de service « Entretien des locaux communaux »**

Monsieur le Maire a signé un marché public pour l'entretien des locaux communaux avec la Société ACM, pour un montant annuel de 47 975,70 € TTC. Le marché est conclu pour une durée d'un an renouvelable.

- **Contentieux : Silhouettes féminines – Les Effronté-e-s & Osez le féminisme 67**

Suite à l'appel interjeté par les associations Les Effronté-e-s & Osez le féminisme 67 suite au jugement du 19 décembre 2018 du Tribunal administratif de Strasbourg rejetant leur requête, Monsieur le Maire a décidé de défendre la Commune suite à l'action intentée contre elle par lesdites associations.

- **Marché public de fourniture « Fourniture et installation d'un système de vidéoprotection »**

Monsieur le Maire a signé un marché public pour la fourniture et l'installation d'un système de vidéoprotection avec la Société MYCO SYSTEMS, pour un montant de 59 259,60 € TTC.

7.2. INFORMATIONS DIVERSES

7.2.1 Elections européennes :

Monsieur le Maire propose que certains conseillers décalent leur créneau de présence aux élections suite à des créneaux qui ne sont pas pris : 12h-14h et 14h-16h.

7.2.2 Association Liberty Ship :

Monsieur le Maire présente l'Association Liberty Ship. Celle-ci s'intéresse au Pass numérique. Il s'agit d'une initiative lancée avec l'Etat suite aux difficultés des citoyens à effectuer leurs démarches en ligne. Un accueil a été mis en place en Mairie pour les déclarations en ligne. Cela fonctionne bien, plus de 15 personnes ont déjà bénéficié de cette assistance. L'Etat va verser des aides pour lutter contre la fracture numérique. L'association va se déplacer en péniche pour informer, enseigner et également faire quelques concerts. L'association est mulhousienne et souhaiterait se baser à l'Hôtel de Ville.

Frédéric HUG : ils pourraient par la suite demander des subventions.

Le Maire et Dominique STROH : oui, mais il faudra voir ce qu'ils feront et on ne verse jamais de subvention la première année.

Frédéric HUG : souhaitaient-ils démarrer rapidement ?

Le Maire : oui, les statuts sont en cours de rédaction et devraient être déposés prochainement.

Jocelyne ZANGER : les 15 personnes qui sont venues en Mairie ont-elles été reçues par le Service civique ?

Le Maire : oui. Océane se rendra aussi à domicile pour l'application Info-communes. Certaines informations sont déjà parues (fleurissement, élections européennes, avis d'imposition, horaires d'ouverture de la Mairie...) via ce nouveau moyen de communication.

Le Conseil est d'accord pour que le siège de l'association Liberty Ship soit la Mairie.

7.2.3 Compétence économique de la Communauté de communes (ComCom) et logements des concierges :

Suite à la loi NOTRe, la ComCom a obtenu la compétence économique, mais les contours de celle-ci sont flous. Une commission économie a été tenue et a estimé que puisqu'un logement se trouve dans la zone industrielle de Dannemarie, rue de Delle, il ne s'agit pas d'une zone économique. Par conséquent, cela n'est pas de leur compétence.

Or dans notre zone industrielle, il y a une tolérance pour que les gardiens d'immeubles aient un logement qui de plus, est répertorié au PLU.

S'il y a un Conseil communautaire, M. le Maire s'opposera à ce qu'ils ne reprennent pas ces zones. En effet, l'entretien a un coût et la FPU a été transférée à la CCSAL en ce qui concerne les recettes.

Jocelyne ZANGER : que se passe-t-il s'ils ne reprennent pas l'ancien site Peugeot ?

Le Maire et Dominique STROH : il s'agit d'une zone économique.

Hugues DEMICHEL le courrier du Préfet dispose qu'il s'agit d'une zone économique.

Le Maire : s'ils ne retiennent pas la zone, je quitterai la séance.

Questions des conseillers :

Frédéric HUG, recours contre le Mémorial :

Que se passe-t-il si le recours aboutit ?

Le Maire : on redépose un autre permis, on régularise la situation.

Frédéric HUG : quid des aides ? Est-il possible qu'il faille les rendre ?

Le Maire : il n'y a pas de risques particuliers. Si le permis est annulé, on refait un PC qui sera réglementaire. Actuellement, on se met en conformité avec les derniers textes relatifs à l'environnement. Le recours n'est pas justifié car dans le contenu, c'est surtout la supposée gêne occasionnée rue des Roses qui est mentionnée, ainsi que la pollution.

Frédéric HUG : craint que le projet reste en suspens et soit bloqué, cela nuirait à la Ville.

Jocelyne ZANGER : conflits avec les œufs :

Certains se plaignent que cela soit toujours les mêmes personnes qui prennent les œufs mis à disposition pour les habitants.

Dominique STROH : il s'agit d'une personne en particulier.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 21 h 10.

Dannemarie, le 21 mai 2019

Le Maire,
Paul MUMBACH



TABLEAU DES DELIBERATIONS

ORDRE DU JOUR :

7. Désignation du secrétaire de séance
8. Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal précédent

9. **BUDGET/FINANCES**
 - 3.1. APD Ecole
 - 3.2. DM au budget principal n° 1 - Additif subvention MJC « enseignements artistiques » & subvention à l'Association « Les Amis de l'Hôpital de Dannemarie ».

10. **RESSOURCES HUMAINES**

Néant.

11. **ADMINISTRATION GENERALE**
 - 5.1. Approbation nouveau règlement intérieur salle Keller
 - 5.2. Agrément nouveau garde-chasse
 - 5.3. Approbation agrément nouveau permissionnaire chasse
 - 5.4. Communication du rapport d'activité 2018 du Syndicat d'électricité et de gaz du Rhin
 - 5.5. Tirage au sort des jurés – Etablissement de la liste de jury d'assises du Haut-Rhin

12. **URBANISME**
 - 7.3. Droit de préemption urbain

8. **DIVERS**
 - 8.1. Informations légales : actes délégués au Maire.
 - 8.2. Informations diverses.



N°	NOM PRENOM	<i>Présent</i>	<i>Absent</i>	Procuration A	SIGNATURE
1	BERBETT ALEXANDRE				
2	CYBINSKI MICHELINE				
3	DARDINIER MICHEL			DEMICHEL Hugues	
4	DEMICHEL HUGUES				
5	EVEILLE PEGGY				
6	FLURI LAURENT				
7	FRIEDRICH AGNES				
8	GARCIA ANTONIA				
9	GAUGLER YVAN			MUMBACH Paul	
10	GAUTHERAT BERNARD				
11	HUG FREDERIC				
12	LENA LAURETTE				
13	LUTTRINGER CHRISTIAN			HUG Frédéric	
14	MOLINA CORINNE				
15	MUMBACH PAUL				
16	PATORNITI LAURENCE			GAUTHERAT Bernard	
17	STROH DOMINIQUE				
18	VASSEUR PATRICK			STROH Dominique	
19	ZANGER JOCELYNE				

